

Slalom Régional de Jarnac

Dimanche 25 Janvier 2026

Le club de Canoë kayak de Jarnac et le comité départemental de la Charente sont heureux de vous convier au sélectif régional de slalom le 25 janvier 2026. Cette compétition est ouverte à partir de U14.

Organisation :

- Organisation : Jarnac Sports Canoë Kayak - R1 : Yvonnet—joubert Justinien justinienyvonnetjoubert@gmail.com 0631372977
- Juge-arbitre : Jean-Noël Forgit
- Responsable des juges : Martine Forgit
- Gestionnaires informatiques : Thibault Rucher
- Traceur : Philippe Malard

Lieu :

- Stade de canoë-kayak slalom de Jarnac
- Parking au niveau du camping. Ne pas stationner vers les écluses.

Programme :

Dimanche 25/01/26

- 8h30-9h00 : Paiement des inscriptions, confirmation des inscriptions / juges et remise des dossards

Aucune inscription ne sera prise sur place.

- 8h45 : réunion des juges
- 9h30 : manche 1
- 13h30 : manche 2 (même ordre)
- 16h30 : fin des courses (*horaires sous réserve du nombre de participants*).

Ordre catégories : 1) C2M C2MM 2) K1H K1HM 3) C1D C1DM 4) C2HC2HM 5) K1D K1DM 6) C1H C1HM 7) C2D C2DM

Inscriptions :

- À partir de la catégorie U14 et pagaie jaune (en fonction du niveau d'eau, pagaie verte recommandée)
 - Inscriptions obligatoires sur le site fédéral : <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>
 - Frais d'inscriptions : **7€**/embarcation inscrite, à l'ordre de JSCK – à payer sur place
 - Chèque de caution 50 €/ club pour les dossards
 - Un juge de porte à partir de 4 compétiteurs, 2 juges à partir de 13, 3 juges à partir de 23 embarcations inscrites. Pénalité de 100 euros par juge manquant sur chaque course.
- Invités : Inscription à voir avec le gestionnaire informatique: Thibault Rucher : 06 07 54 94 38 / thibault.rucher@gmail.com

Renseignements / Contact :

- Lucie RAGOT PERRIN : jsck@orange.fr / 06 98 53 32 01 ou 05 45 81 32 01
- Buvette sur place

Règlement :

- Le règlement fédéral sera appliqué.
- Les règles de sécurité FFCK devront être scrupuleusement respectées
- Un contrôle systématique sera réalisé. Toutes personnes n'ayant pas son matériel aux normes sera disqualifiée de sa manche.